



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

SYNODE D'HIVER 12 - 13 DECEMBRE 2017

Point 9

Plan financier 2018 - 2022

TABLES DES MATIÈRES

| | |
|--|---------|
| 1. Introduction | Page 1 |
| 2. Plan financier (tableaux) | Page 7 |
| 3. Résultat du plan financier (tableau et diagramme) | Page 15 |

Proposition: Le Synode prend acte du plan financier 2018 - 2022

PLAN FINANCIER 2018 - 2022

1. BUTS

Conformément aux articles 9 et 30 du Règlement sur la gestion financière de l'Eglise, le Conseil synodal invite le Synode à prendre acte du plan financier des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. L'objectif du plan financier ne devrait pas être de fixer les engagements financiers de l'Eglise définitivement pour plusieurs années à l'avance. Le Synode décide des engagements financiers de l'Eglise dans le cadre de l'examen du budget et des propositions de crédits. Le plan financier sert surtout à mettre en évidence les conséquences financières des décisions prises, mais il veut aussi montrer comment les modifications futures et déjà portées à notre connaissance ou les hypothèses concernant des influences extérieures pourraient avoir des conséquences sur les finances dans les cinq prochaines années (projection de la marge de manœuvre financière).

Le plan financier est une **aide à la décision** qui permet au Synode et au Conseil synodal de mieux évaluer dans un contexte global si leurs décisions sont supportables financièrement et, chaque année, comment le budget de l'année suivante s'inscrit dans ce contexte. Le Conseil synodal s'appuie dans ses décisions sur les informations du plan financier, choisit une stratégie adaptée aux résultats de l'évaluation et fixe les priorités en conséquence. En tant qu'**outil stratégique**, le plan financier nous aide à identifier suffisamment tôt les déséquilibres financiers et à prendre des mesures correctives à moyen et à long termes.

2. BASES ET SYSTÉMATIQUE

Le plan de l'année précédente a été remanié selon le principe de la planification financière continue et complété des données concernant l'année 2022. Avec l'année 2018, le plan financier couvre une période de cinq ans, ce qui permet au Synode d'évaluer si le budget est supportable en tenant compte de l'évolution à moyen terme. Le plan financier se fonde sur les comptes des dernières années et sur les budgets 2017 et 2018. Conjugué avec les prévisions des Services généraux relatives à l'évolution des charges et avec les toutes dernières prévisions de plusieurs centres de recherche conjoncturelle, il représente pour le Conseil synodal un instrument de planification et de gestion actuel et, pour le Synode, une aide à la décision idéale.

Pour des raisons techniques et afin de diminuer le nombre de données et d'améliorer la lisibilité, les tableaux indiquent les charges nettes par fonction. Le résultat du compte de fonctionnement à la page 15 met en évidence la marge de manœuvre financière existante pour planifier et financer de nouvelles tâches (ligne C). Si elle est inférieure au total représenté par les nouvelles tâches (ligne B), il en résultera un excédent de charges et les fonds propres diminueront. Si elle est supérieure, les fonds propres augmenteront. Toute perte de substance durable et dépassant les limites du tolérable imposerait l'adoption de mesures d'économies, l'abandon de tâches ou la recherche de nouvelles sources de revenus. Une attention particulière sera portée aux charges récurrentes qui ne peuvent pas être réduites ou supprimées sans conséquence et dont toute augmentation produit des effets sur plusieurs années.

3. BASES DE PLANIFICATION ET HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION RETENUES

Le plan financier 2018 – 2022 a été établi sur la base des chiffres des comptes annuels 2016 et des budgets 2017 et 2018 selon les conditions générales suivantes :

- Le **renchérissement annuel** était de -0.4% en 2016. En 2017, selon divers instituts de prévisions, il devrait à nouveau lentement augmenter et se trouver entre 0,3 et 0,5% et pour 2018 0,2 % et 0,5% (état juin 2017). Le coût de la vie ne devrait pas vraiment augmenter ces cinq prochaines années. C'est pour cette raison que nous avons établi avec prudence nos hypothèses concernant les charges et les revenus du compte de fonctionnement (2017 : 0,4 %, dès 2018 : 0,3%). La **croissance réelle** de l'économie est tout aussi difficile à prévoir. Les chiffres décrivant l'évolution pour le premier semestre 2017 de 1,4% sont légèrement en deçà des attentes de ces dernières années (1,9%). Toutefois, compte tenu de la bonne conjoncture, une croissance du PIB devrait se poursuivre. Ainsi, la dynamique de l'industrie s'est clairement accélérée et le moral des ménages est sensiblement meilleur que dans les années 2015 et 2016. Le développement des exportations est également croissante, grâce essentiellement aux exportations de la chimie et de la pharma. De plus, une légère dépréciation du franc suisse favorise ce développement positif. Sur la base des incertitudes du futur régime fiscal après le refus de la réforme des entreprises (RIE III), l'activité d'investissement des entreprises suisses est quelque peu ralentie. Les pronostics du PIB s'élèvent, selon les instituts de prévisions pour 2017 entre 1,3 % et 1,4 % et pour 2018 entre 1,8 % et 2,1 %. Ici aussi, la prudence est de rigueur dans les pronostics optimistes variant de 1,4 % (2017) à 1,9% (dès 2018). Conjointement avec le facteur du renchérissement, la croissance générale atteint entre 1,8 % et 2,2 % par année. L'évolution positive des recettes fiscales et ainsi celle des contributions des paroisses à l'Union synodale, seront toutefois influencées négativement voire neutralisées par le recul du nombre de membres ainsi que des réformes fiscales aux niveaux cantonal et fédéral. Les hypothèses quant au nombre de sorties d'Eglise, au développement démographique et à aux départs des régions de l'Union synodale ont été relevées de 4'000 (selon plan financier 2017 – 2021) à 7'000 par année. Cela signifie une diminution de recettes supplémentaire annuelle de CHF 140'000. Avec les effets prévisibles de la réforme fiscale cantonale, qui influenceront les recettes de l'Eglise vraisemblablement à partir de 2021, nous n'attendons pas comme solde une augmentation des recettes générales (contributions des paroisses) une variation (modification entre -0,7 % et + 0,2 % par rapport à l'année précédente).
- Concernant nos prévisions liées aux dépenses, les taux de variation retenus sont faibles, compte tenu des explications ci-dessus et de la politique des dépenses foncièrement restrictive mise en œuvre. Par rapport au budget 2018, nous ne tenons en principe pas compte de la croissance pour les **charges nettes des biens, services et marchandises** (nos propres frais administratifs et de fonctionnement sans les projets uniques). Font exception les postes soumis à de fortes variations dues à des facteurs externes tels que les frais de communication, d'électricité et de chauffage. Nous la reprenons pour le plan financier jusqu'en 2021. Les contributions accordées à des tiers ne seront augmentées qu'à hauteur de 1,0% que si une part importante est imputable au personnel. Sans autre motif exprimé, les autres contributions restent inchangées.
- **Planification des tâches et des ressources** : le personnel des Services généraux, confronté à la multiplication de ses tâches, à atteint les limites de ses capacités. Les points de poste pour les postes fixes (6'000 points) avalisés par le synode sont presque entièrement sollicités. doivent être sollicités à partir du budget 2017. Pour des postes de projets, 74,0 points de poste sont encore disponibles. Pour la période couverte par le plan, nous ne partons pas d'un recul des points de postes sollicités. En amont de la planification financière, les nouvelles tâches sont évaluées par le Conseil synodal et l'allocation des ressources nécessaires examinée. Le Conseil synodal cherche à assurer l'accomplissement des tâches conformément à l'Ordonnance concernant les objectifs et les missions de la Chancellerie et des services généraux de l'Eglise dans le cadre du plafond

de poste en vigueur. Des tâches extraordinaires, parfois aussi imposées ou suscitées par des tiers, ne peuvent cependant pas toujours être assurées avec ces ressources. C'est pour cette raison que les projets qui font l'objet de l'adoption d'un crédit d'engagement par le Synode, comprennent des coûts de personnel dans le crédit de projet et ne sont pas à la charge des points de poste.

En raison de la nouvelle loi sur les Eglises, l'Eglise devra assumer, au plus tard dès 2020, des charges supplémentaires pour lesquelles les ressources en personnel ne sont pas suffisantes. Le Conseil synodal présentera au Synode d'été 2018 une proposition séparée pour les points de postes nécessaires. Ceux-ci ainsi que les coûts liés en personnel et matériel ne sont pas pris en considération dans le présent plan financier.

- Les **charges salariales** sont intégrées sur la base du règlement du personnel et de la convention collective en vigueur mais la planification des tâches et des ressources décrite ci-dessus est également prise en compte. La hausse prévue pour les augmentations individuelles de salaire est à nouveau proche des 1,0 %. Pour la compensation au renchérissement, nous nous basons sur les décisions du Conseil-exécutif concernant le personnel du canton de Berne. Des compensations annuelles sont prévues : en 2018 et en 2019, de 0,3 % chacune, en 2020 de 0,8 % et pour les années suivantes de 1,0 %. Il en résulte une hausse moyenne des charges salariales sur la période couverte par le plan financier de 1,8 % par année. **A partir du 1.1.2020, la rémunération des pasteurs sera prise en charge par l'Eglise. Ces charges salariales ne sont pas encore prises en compte dans l'actuel plan financier, les données fiables relatives tant aux charges qu'au contre-financement (contribution du canton) manquaient.** En ce qui concerne les défraiements des membres du conseil synodal, seule la compensation du renchérissement a été prise en compte, conformément au Règlement. Les contributions de l'employeur au financement du découvert de la caisse bernoise de pension (BKP) n'ont pas d'impact sur les comptes de fonctionnement puisque les Eglises Rebejuso disposent d'une réserve suffisante pour les prestations de rente non couvertes. Cela nous conduit à une évolution relativement constante des charges salariales globales.
- Les **charges de biens et services** ont été encore une fois estimées avec une grande prudence. Dans la mesure du possible, elles ont été maintenues au niveau des années précédentes. Les honoraires et les frais d'acquisitions varient d'année en année dans un sens ou dans l'autre. Les projets soumis au synode dans un document séparé ou inclus dans les «nouvelles tâches ou tâches prolongées» ne figurent pas dans les prévisions du compte de fonctionnement. En ce qui concerne les projets en cours, les honoraires pour des mandats externes et les coûts des manifestations, cours, séminaires et autres, on prévoit d'année en année une légère fluctuation.
- Les **contributions liées versées à des tiers** n'ont été corrigées du facteur de renchérissement que dans les cas où cette correction était déjà convenue par contrat ou qu'elle implique d'autres acteurs. Le montant total des charges liées par voie réglementaire ou contractuelle (rubrique 321, 322 et 331) reste très stable jusqu'en 2022. Pour une partie des crédits limités dans le temps, une poursuite devra probablement faire l'objet d'une proposition au synode.
- Les **contributions non liées** (rubrique 332), l'évolution est à la baisse. Ici aussi, il s'agit de contributions limitées votées pour lesquelles une proposition de prolongation devra vraisemblablement être présentée au synode.
- Les **bourses** se maintiennent à un niveau constant pour toute la période du plan. En cas de fortes variations du besoin effectif, celles-ci seraient chaque fois compensées par un prélèvement sur le fonds des bourses. L'attribution au fonds est effectuée sur la base des besoins moyens des dernières 3 années. Les **frais d'écolage** ne subiront pas de modification notable durant la période du plan, selon l'estimation des responsables de

la formation continue. Exception faite de charges supplémentaires prévues liées aux étudiantes et étudiants terminant le cours ITHAKA pour la formation continue dans la première année de ministère dès 2019/20.

- Les **charges d'intérêt** sur les emprunts bancaires et le compte courant resteront très basses ces prochaines années grâce au niveau élevé des liquidités. Sur les avoirs bancaires, il faut actuellement s'acquitter d'intérêts négatifs. Nous nous efforçons dans le cadre des possibilités réglementaires de contrecarrer les rendements négatifs par des placements en papiers-valeur. Le rendement interne des Fonds restera en dessous du niveau actuel durant la période du plan, même en cas d'une élévation du niveau d'intérêt, puisqu'avec la mise en œuvre du nouveau règlement du nouveau Fonds pour le développement et de soutien il est possible de renoncer au rendement du plus grand Fonds (jusqu'à ce jour 80-90% des charges d'intérêt pour Fonds). Il sera aussi possible à l'avenir de réaliser toutes les tâches sans nouvel endettement. Grâce aux placements dans des papiers-valeur à taux fixes, il est possible de pronostiquer de manière relativement sûre les recettes d'intérêt. Du fait de l'utilisation de moyens pour des grands projets (Eglise et Etat, cours spécial ITHAKA, ministère pastoral), ainsi que de rendements faibles lors de nouveaux placements d'obligations échues, ces recettes vont baisser.
- Les **dépréciations** sont imputées conformément au Règlement sur les dépréciations, respectivement du Règlement sur les dépréciations d'après HRM2 valable dès 2019 et en fonction des investissements planifiés. Selon le budget 2018 le solde de la fortune administrative au 31.12.2018 doit être entièrement déprécié. Cela comprend aussi les nouveaux investissements planifiés pour 2018. Si le synode accepte la proposition, le compte de fonctionnement des années suivantes sera allégé en conséquence. Les dépréciations 2019 concernent les investissements planifiés (comparer la table suivante «planification des investissements»).
- Les **attributions aux fonds** concernent les attributions réglementaires pour le financement de bourses, l'attribution dans le fonds de rénovation Sornetan, dans le fonds de contributions d'encouragement pour conseil en matière de gestion énergétique et environnementale, dans le Fonds encouragement pour les installations solaires et dans la réserve pour variations de valeurs. Les préfinancements ne sont pas prévus.
- **Contributions des paroisses** (fonctions 900 et 905). Depuis l'année comptable 2002 le taux de redevance est resté inchangé pour toutes les années du plan. La contribution de l'Eglise du Jura suit l'évolution des paroisses bernoises. Aucune rétrocession partielle aux paroisses n'est prise en compte. En 2017, les impôts ecclésiastiques ont baissé de 0,42 % par rapport à l'année précédente. Par rapport au plan financier 2017 – 2021, la baisse estimée du nombre de membres a passé de 4'000 à 7'000 par année. De plus, la diminution des recettes prévues due à la réforme fiscale du canton de Berne conduisent, malgré des pronostics économiques optimistes, à une réduction des contributions des paroisses. En comparaison avec le plan financier de l'année précédente, cela a eu pour conséquence lors du dernier exercice de la période du plan une aggravation du résultat de 1,5 mio. Le pronostic incertain et les effets non encore perceptibles dans l'ensemble de la nouvelle loi sur les Eglises, ainsi que la réforme fiscale aux niveaux cantonal et fédéral nous obligent à une stratégie financière très prudente. Rien ne permet d'apporter des modifications du taux de redevances ou de planifier des rétrocessions supplémentaires aux paroisses.
- En ce qui concerne les **autres recettes**, on relève en règle générale peu de potentiel d'évolution. Comme indiqué pour les charges d'intérêts, les revenus d'intérêts à moyen et long termes sont en recul. Les recettes de loyers (et les charges) des immeubles au Pavillonweg et au Ahornweg sont équilibrées. Il ne sera pratiquement pas d'augmenter sensiblement les revenus liés aux cours, séminaires et manifestations, même si nous

sommes souvent intéressés à ce que le plus grand nombre de personnes y participent. L'augmentation de la finance d'inscription pourrait avoir là des conséquences négatives.

- Les **prélèvements sur les provisions et les fonds** vont se modifier fortement. En 2018, la dissolution complète de la provision pour le jubilé de la Réformation est prévue (dépréciation complète de la fortune administrative). De plus, sur le fonds de développement et de soutien sera prélevé le financement du cours spécial ITHAKA Ministère pastoral (vraisemblablement jusqu'en 2019/2020) ainsi que celui des coûts liés à l'évolution des relations Eglise – Etat. Ces charges ont dû être augmentées pour les années 2018 – 2020 en comparaison avec la période précédente, étant donné que les travaux de mise en œuvre qui débutent actuellement (p.ex. révision et élaboration des actes législatifs, traductions) ne peuvent pas être gérés avec les ressources propres. Pour 2018 et 2019, CHF 480'000 par année sont pris en compte et encore CHF 200'000 en 2020. Expériences faites durant l'année écoulée, CHF 100'000 de prélèvements sont pris en compte en moyenne chaque année en faveur de projets selon Règlement et ordonnance relatif au fonds de développement et de soutien. A la fin de la période de planification, il devrait rester encore 3,7 mio à disposition sur le fonds de développement et de soutien.

4. NOUVELLES TÂCHES PRÉVUES PENDANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LE PLAN FINANCIER

- Les prévisions relatives au compte de fonctionnement portent uniquement sur les charges concernant les tâches récurrentes et les charges d'exploitation. Les charges concernant les tâches pour lesquelles il subsiste une marge de manœuvre importante tant du point de vue de leur coût que de celui de la période de réalisation, figurent séparément dans les tableaux en tant que **nouvelles tâches planifiées ou prolongées**. Il s'agit pour la plupart de projets ou de nouvelles charges récurrentes qui n'ont pas encore été approuvées par l'organe responsable. Elles représentent une charge de CHF 800'000 en 2018. En moyenne, elles augmentent de CHF 240'000 par année (voir page 15).
- **Plan d'investissement.** Les investissements suivants sont planifiés :

| Investissements | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---------------|----------------|-------------|------------------|-------------|
| Cours spécial ITHAKA Ministère pastoral | 450'000 | 250'000 | 250'000 | | |
| Cours spécial ITHAKA Min. past.; prélèvement du fonds de développement et de soutien | - 450'000 | - 250'000 | - 250'000 | | |
| Crédit de planification refonte site internet | 50'000 | | | | |
| Crédit d'engagement refonte site internet | | 500'000 | | | |
| Crédit de planification réseaux sociaux | 20'000 | | | | |
| Remplacement de l'équipement TIC | | | | 1'000'000 | |
| Investissements nets | 70'000 | 500'000 | 0 | 1'000'000 | 0 |

Grâce à l'évolution réjouissante des liquidités au cours des dernières années, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ne sont pas endettées actuellement. Les liquidités et les placements financiers arrivant à échéance suffiront à couvrir les dépenses de fonctionnement et les investissements sans avoir à faire appel à de nouveaux emprunts.

5. RÉSULTATS DU PLAN FINANCIER ET APPRÉCIATION (résultats en page 15)

Le tableau de la page 15 du plan financier présente les résultats 2018 – 2022 en chiffres et à l'aide de graphiques.

- Sans tenir compte des nouvelles tâches ou tâches prolongées, les comptes présentent une marge de manœuvre financière relativement constante de CHF 295'370 qui augmente au cours de l'année de CHF 434'000. Ainsi l'évolution se montre sensiblement plus mauvaise en comparaison avec le plan financier de l'année passée. Cette détérioration s'explique toutefois non pas des charges supplémentaires, mais par une réduction des recettes dans les contributions des paroisses.
- Les charges des nouvelles tâches et tâches prolongées se monte en 2018 à CHF 806'420. Dans les pages 7 à 14, ces tâches sont décrites sommairement par département et les montants totaux sont indiqués par année. Après compensation de la marge de manœuvre de CHF 295'370, il en résulte pour 2018 (en adéquation avec le budget) un excédent de charges de CHF 511'050.
- Pour la période entière de planification 2018 – 2022 et compte tenu des contributions des paroisses pronostiquées en recul (par rapport à la période précédente, il résulte des excédents de charges de CHF 740'000 en moyenne sur les cinq années de planification. Cela correspond à 3% des contributions des paroisses.
- Grâce à la possibilité de financer des dépenses extraordinaires par le fonds de développement et de soutien, les effets des grands projets (ITHAKA et développement des rapports Eglise – Etat) restent neutres sur le compte de fonctionnement. Avec la dissolution nécessaire d'une partie des placements financiers, les revenus d'intérêts reculeront légèrement. Mais cela ne conduira pas à la création d'un nouvel emprunt.
- Les chiffres présentés dans ce plan financier montrent que sans croissance des revenus ou renoncement à des dépenses, sur la base des données actuelles, l'équilibre financier des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ne peut être atteint du moins pas dans le plan financier 2018 – 2022.
- Les fonds propres prévus au 31.12.2017 de 9,4 mio vont être réduits par étapes à 5,7 mio. Cela correspond encore à 24% des contributions des paroisses d'une année.

Des informations fiables concernant les facteurs d'influence manquent à l'heure actuelle. Ils n'ont donc pas été pris en compte dans le plan financier. Cela concerne les effets incertains de la stratégie fiscale dès 2021, du projet fiscal 17 » fédéral et des effets de la nouvelle loi sur les Eglises (notamment la rémunération des pasteurs, ressources pour la gestion de tâches complémentaires et nouvelles par les services centraux ainsi que les versements des contributions du canton). De même, les dépenses liées à la mise en œuvre de Vision Eglise 21 ne sont pas non plus prises en compte.

Les effets concrets vont peser et durablement influencer la gestion financière de l'Eglise. Une planification financière relativement exacte avec prise en compte des facteurs d'influence susmentionnés ne sera probablement possible qu'avec le plan financier 2020 – 2024. Dans ses séances du 31 août 2017 et du 21 septembre 2017, le Conseil synodal a pris connaissance des résultats revus et des incertitudes comprises dans cette planification. Il a confirmé qu'à l'avenir aussi, un examen courant des domaines de dépenses et une exigence budgétaire restrictive peuvent assurer un développement financier équilibré. Le Conseil synodal est convaincu de pouvoir faire face aux défis tant sur le plan des activités que financier et de rester un partenaire de confiance aux yeux de tous les partenaires.

Le Conseil synodal propose au Synode de prendre acte du plan financier 2018 – 2022.

Berne, septembre 2017

Le Conseil synodal

PLAN FINANCIER 2018 - 2022

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Plan financier | | | | | |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
| 0 AUTORITÉS, POSTES PASTORAUX, FEPS, MÉDIAS | | | | | | | | |
| Total | -6'235'569.25 | -6'654'400 | -6'518'200 | -6'345'300 | -6'386'000 | -6'542'600 | -6'617'000 | |
| 020 Synode | -313'789.15 | -294'200 | -426'400 | -365'400 | -365'500 | -375'500 | -400'500 | |
| 030 Conseil synodal | -997'792.45 | -1'175'900 | -1'078'400 | -1'078'900 | -1'080'300 | -1'180'000 | -1'181'800 | |
| 031 Chancellerie de l'Eglise | -1'441'096.30 | -1'478'300 | -1'534'800 | -1'473'200 | -1'494'900 | -1'506'300 | -1'531'700 | |
| 032 Service de la communication | -812'808.20 | -914'300 | -849'900 | -805'900 | -805'900 | -805'900 | -805'900 | |
| 033 Vision Eglise 21 | 0.00 | -40'000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 034 Jubilé de la Réforme | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 035 Présence des Eglises dans des expositions | -136'999.60 | -144'300 | -141'000 | -141'000 | -141'000 | -141'000 | -141'000 | |
| 036 Médias, journalisme | -568'624.00 | -573'300 | -554'700 | -556'300 | -560'600 | -566'100 | -571'600 | |
| 040 Conférence interconfessionnelle(CIC/IKK) | 0.00 | -13'500 | -13'500 | 0 | 0 | -13'500 | -13'500 | |
| 050 Commission des recours | 0.00 | -2'000 | -2'000 | -2'000 | -2'000 | -2'000 | -2'000 | |
| 060 Postes pastoraux propres aux paroisses | -7'530.45 | -18'000 | -8'000 | -8'000 | -8'000 | -8'000 | -8'000 | |
| 061 Postes pastoraux régionaux | -99'431.25 | -108'600 | -108'100 | -108'500 | -109'100 | -109'800 | -110'500 | |
| 062 Consécration et reconnaissance des ministères | -47'958.65 | -35'500 | -23'000 | -23'000 | -23'000 | -23'000 | -23'000 | |
| 090 Fédération des Eglises (FEPS) | -1'612'487.40 | -1'654'800 | -1'576'700 | -1'581'400 | -1'594'000 | -1'609'800 | -1'625'800 | |
| 099 Contributions diverses, crédit global | -197'051.80 | -201'700 | -201'700 | -201'700 | -201'700 | -201'700 | -201'700 | |

Dont des tâches nouvelles ou prolongées en planification

031 Auxiliaire service traduction (budget 2018)

Total **134'000** **0** **144'300** **144'300** **144'300**

Remarques concernant les tâches en cours

020 Charges supplémentaires 2018 et 2022 pour Synode constitutif

030 Jusqu'en 2020, charges neutres, en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises. Les charges pour les années 2018 et 2019 sont de CHF 120'000 plus élevées qu'en 2017. Travaux de traduction croissants (notamment révision et élaboration d'actes législatifs), qui ne peuvent pas être couverts par les ressources actuelles.

032 Longue Nuit des Eglises 2018 (projet pilote). Les frais généraux se montent à Fr. 49'000. Dont Fr. 25'000 sont compris dans le budget du secteur paroisses et formation.

Charge de dépréciation unique de CHF 50'000 pour le crédit de planification "nouvelle page d'accueil" selon plan d'investissement en 2018.

033 Processus Vision 21 sera achevé en 2017.

034 Les coûts activés du Jubilé de la Réforme seront entièrement dépréciés en 2018. Les dépréciations seront couvertes par une dissolution de la provision et sont ainsi neutres.

040 Secrétariat alternativement avec l'Eglise catholique romaine, tous les deux ans.

090 Contribution à la Fédération des Eglises de Suisse (FEPS) pour les années 2016 - 2018 inchangées. En 2018, un nouveau relevé du nombre de membres sera effectué ce qui pourrait conduire à une modification de la contribution.

PLAN FINANCIER 2018 - 2022

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Plan financier | | | | | |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
| 1 SERVICES CENTRAUX | | | | | | | | |
| Total | -2'872'990.35 | -3'108'980 | -3'024'070 | -3'088'700 | -3'123'100 | -3'363'600 | -3'404'600 | |
| 100 Secteur Services centraux | -1'347'884.37 | -1'346'180 | -1'258'330 | -1'272'800 | -1'293'900 | -1'318'000 | -1'342'500 | |
| 110 Services informatiques | -399'209.50 | -529'150 | -517'250 | -571'700 | -575'400 | -779'600 | -783'800 | |
| 120 Immeuble Altenbergstrasse 66 | -857'961.69 | -847'000 | -850'400 | -853'000 | -859'800 | -868'500 | -877'200 | |
| 130 Charges/recettes suprasectorielles | -267'934.79 | -386'650 | -398'090 | -391'200 | -394'000 | -397'500 | -401'100 | |

Dont des tâches nouvelles ou prolongées en planification

| | | | | | | |
|---|--------------|---------------|----------|----------|----------------|----------------|
| | Total | 71'000 | 0 | 0 | 200'000 | 200'000 |
| 110 Dépréciations d'investissements de l'année 2018 (investissement refonte site internet CHF 500'000) et remplacement de l'équipement TIC en 2021 (investissement 1 mio). Les investissements seront dépréciés sur 5 ans. Les deux investissements figurent uniquement dans le plan d'investissements. Le Conseil synodal n'a pas encore débattu du sujet. | | | | | | |

Remarques sur les tâches actuelles

- 100 Evolution constante. Augmentation correspond à la hausse globale des salaires (renchérissement et augmentation d'échelons de salaires).
- 120 Evolution constante des charges d'exploitation conditionnée au renchérissement. Provisoirement, pas d'augmentation des loyers conditionnée au renchérissement.
- 130 Evolution des charges d'exploitation intersectorielles constante.

PLAN FINANCIER 2018 - 2022

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Plan financier | | | | | |
|---|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
| 3 CATÉCHÈSE | | | | | | | | |
| Total | -1'978'710.18 | -2'068'500 | -2'101'770 | -2'116'300 | -2'138'100 | -2'163'100 | -2'188'700 | |
| 300 Secteur Catéchèse | -1'153'263.80 | -1'149'900 | -1'159'850 | -1'171'700 | -1'189'100 | -1'208'900 | -1'229'100 | |
| 301 Cours de formation et formation continue | -122'378.60 | -196'700 | -214'100 | -213'800 | -212'900 | -211'700 | -210'600 | |
| 325 Consulation et documentation pour la catéchèse | -298'338.08 | -298'700 | -302'520 | -305'400 | -310'600 | -316'800 | -323'100 | |
| 330 Enfance et Eglise | -13'320.55 | -8'700 | -8'700 | -8'700 | -8'700 | -8'700 | -8'700 | |
| 350 Formation et perfectionnement des catéchètes | -16'399.10 | -21'000 | -24'500 | -24'600 | -24'700 | -24'900 | -25'100 | |
| 359 Participations diverses à la formation et au perfectionnement | -332'482.85 | -348'700 | -348'600 | -348'600 | -348'600 | -348'600 | -348'600 | |
| 360 Instruction religieuse de langue française | -12'527.20 | -14'800 | -13'500 | -13'500 | -13'500 | -13'500 | -13'500 | |
| 390 Contributions à des écoles | -30'000.00 | -30'000 | -30'000 | -30'000 | -30'000 | -30'000 | -30'000 | |

Dont des tâches nouvelles ou prolongées en planification

300 Planification nouvelle conception Pédagogie religieuse (2020 : CHF 10'000; 2021 : CHF 15'000; 2022 : CHF 20'000).

Total

0

0

10'000

15'000

20'000

Remarques sur les tâches actuelles

300 Poursuite des tâches actuelles avec augmentation des charges de personnel, selon règlement, poursuite constante des charges d'exploitation

301 Refmodula a atteint le plein objectif de l'offre et n'implique plus d'augmentation supplémentaire de charges. Cours IVP-NMS seulement tous les deux ans.

325 Recettes : maintien de la contribution MBR de CHF 20 par catéchète, mais diminution du nombre de catéchètes.

PLAN FINANCIER 2018 - 2022

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Plan financier | | | | | |
|-------------------------------------|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
| 4 PAROISSES ET FORMATION | | | | | | | | |
| Total | -2'788'713.20 | -3'141'770 | -3'133'500 | -3'132'400 | -3'166'600 | -3'205'200 | -3'244'800 | |
| 400 Secteur Paroisses et Formation | -1'852'470.90 | -2'098'170 | -2'035'100 | -2'027'800 | -2'053'500 | -2'082'700 | -2'112'600 | |
| 450 Formation et formation continue | -139'954.70 | -149'800 | -162'800 | -163'700 | -164'700 | -165'600 | -166'600 | |
| 470 Centre de Sornetan | -397'546.60 | -404'000 | -406'000 | -411'300 | -418'800 | -427'300 | -436'000 | |
| 480 Animation de jeunesse | -311'497.00 | -312'500 | -312'600 | -312'600 | -312'600 | -312'600 | -312'600 | |
| 490 Accompagnement des femmes | -33'961.00 | -34'000 | -30'000 | -30'000 | -30'000 | -30'000 | -30'000 | |
| 499 Contributions diverses | -53'283.00 | -143'300 | -187'000 | -187'000 | -187'000 | -187'000 | -187'000 | |

Dont des tâches nouvelles ou prolongées en planification

Total

75'200

176'400

287'400

381'400

381'400

- 400 Longue Nuit des Eglises 2018 (projet pilote). Les charges globales se montent à CHF 49'000. Dont CHF 24'000 sont inclus dans le budget du service de la communication. Le Conseil synodal a approuvé le projet et le crédit le 3.5.2017.
Entretien exposition "Re-formation" dès 2018 de CHF 2'700 (proposition séparée au Synode "message groupé").

Remarques sur les tâches actuelles

- 400 Mises à part de faibles variations dans les charges nettes des projets (317, 433) les charges d'exploitation restent stables.
La contribution pour les postes de programmes "Dialogue avec la société" figureront dès 2019 dans les nouvelles tâches (renouvellement de crédit récurrent).
470 Pour le Centre de Sornetan, aucune contribution de déficit n'est prévue pour les années à venir. Les charges cofinancées augmentent selon l'évolution des salaires.

PLAN FINANCIER 2018 - 2022

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Plan financier | | | | | |
|---|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
| 5 OECUMÉNISME, MISSION, COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT | | | | | | | | |
| Total | -3'071'992.50 | -3'348'800 | -3'344'890 | -3'357'100 | -3'351'500 | -3'371'600 | -3'392'000 | |
| 500 Secteur CECTN-Migration | -1'041'695.65 | -1'129'400 | -1'098'500 | -1'108'500 | -1'123'100 | -1'139'800 | -1'156'700 | |
| 505 Responsable Terre Nouvelle Jura | -50'000.00 | -50'000 | -50'000 | -50'000 | -50'000 | -50'000 | -50'000 | |
| 506 Chargé des questions de migration, Jura | -30'000.00 | -30'000 | -30'000 | -30'000 | -30'000 | -30'000 | -30'000 | |
| 510 Réseau de contact pour réfugiés | -209'429.00 | -219'200 | -219'200 | -219'200 | -219'200 | -219'200 | -219'200 | |
| 560 Contacts avec les autres confessions et religions | -166'708.00 | -226'700 | -226'700 | -226'700 | -226'700 | -226'700 | -226'700 | |
| 570 Contributions à des organisations œcuméniques internationales | -80'553.85 | -71'400 | -81'400 | -81'400 | -81'400 | -81'400 | -81'400 | |
| 580 Contributions œuvres de mission et d'entraide | -944'871.00 | -947'500 | -947'400 | -947'400 | -947'400 | -947'400 | -947'400 | |
| 590 Contributions diaspora intérieure | -61'197.75 | -63'500 | -63'500 | -63'500 | -63'500 | -63'500 | -63'500 | |
| 591 Contributions diaspora étranger | -11'902.25 | -17'800 | -10'000 | -10'000 | -10'000 | -10'000 | -10'000 | |
| 592 Contributions défense des droits humains | -85'500.00 | -79'500 | -79'500 | -79'500 | -79'500 | -79'500 | -79'500 | |
| 593 Contributions projets Terre Nouvelle | -55'000.00 | -55'000 | -55'000 | -55'000 | -55'000 | -55'000 | -55'000 | |
| 595 Contr. prise en charge requérants d'asile et réfugiés | -318'635.00 | -322'000 | -322'000 | -322'000 | -322'000 | -322'000 | -322'000 | |
| 596 Aumônerie pour requérants d'asile centres fédéraux canton BE | 0.00 | -120'300 | -150'190 | -152'400 | -132'200 | -135'600 | -139'100 | |
| 599 Contributions diverses | -16'500.00 | -16'500 | -11'500 | -11'500 | -11'500 | -11'500 | -11'500 | |

Dont des tâches nouvelles ou prolongées en planification

Total

78'260

218'260

285'000

520'800

520'800

560 Augmentation du crédit «Eglises de migration et intégration» dès 2019 de CHF 10'000, à CHF 40'000 par année) selon proposition séparée au synode).

595 Association office de consultation bernois pour «Sans Papiers». Pour la prolongation de la contribution de CHF 50'000 pour les quatre années à venir (2018-2021), une proposition séparée au synode est présentée.

596 Crédit service d'aumônerie pour requérants d'asile dans le centre fédéral de Boltigen pour les années 2018 et 2019 (selon proposition séparée au Synode).

Remarques sur les tâches actuelles

500 Pour l'essentiel, les charges pour la poursuite des tâches restent dans le cadre actuel.

Les modifications essentielles concernent les crédits récurrents de durée limitée. Ils sont compris dans la somme des tâches récurrentes en planification qui, pour cette raison, augmente fortement.

596 Service d'aumônerie pour requérants d'asile du centre fédéral de Berne est limité jusqu'en 2020 et comprise dès 2021 dans la somme des tâches récurrentes en planification.

PLAN FINANCIER 2018 - 2022

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Plan financier | | | | | |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
| 6 THÉOLOGIE, MUSIQUE SACRÉE | | | | | | | | |
| Total | -2'890'206.39 | -3'260'540 | -3'190'470 | -3'196'100 | -3'271'800 | -3'270'800 | -3'327'800 | |
| 600 Ecole préparatoire de théologie (EPT), Berne | -334'000.00 | -284'000 | -261'000 | -261'600 | -263'300 | -265'500 | -267'600 | |
| 605 Secteur Théologie | -1'269'866.55 | -1'390'390 | -1'336'590 | -1'338'400 | -1'384'800 | -1'375'700 | -1'424'900 | |
| 606 Cours et contributions service formation continue | -194'060.25 | -270'500 | -264'080 | -264'100 | -286'600 | -286'600 | -286'600 | |
| 607 Formation et perfectionnement prédicateurs auxiliaires | -23'809.20 | -23'000 | -23'000 | -23'000 | -23'000 | -23'000 | -23'000 | |
| 608 formation continue des ministres francophones | -109'546.35 | -128'000 | -130'200 | -131'900 | -134'300 | -137'000 | -139'700 | |
| 610 KOPTA | -361'749.56 | -476'400 | -515'200 | -515'300 | -515'600 | -516'000 | -516'400 | |
| 611 Centre de compétence liturgie | -96'960.00 | -98'000 | -98'000 | -98'300 | -99'100 | -100'100 | -101'100 | |
| 612 Semestre pratique et coûts d'accompagnement vicariat | -26'359.75 | -36'600 | -38'400 | -38'900 | -39'500 | -40'300 | -41'000 | |
| 615 Semestre pratique et stages pastoraux francophones | -7'155.95 | -26'150 | -26'150 | -26'400 | -26'800 | -27'200 | -27'600 | |
| 650 Subsidés de formation EPT | -12'000.00 | -12'000 | -20'000 | -20'000 | -20'000 | -20'000 | -20'000 | |
| 651 Congés sabbatiques pasteur-e-s, formations spécifiques | -19'327.00 | -21'500 | -19'400 | -19'400 | -19'400 | -19'400 | -19'400 | |
| 655 Contributions de formations théologiens | -148'352.50 | -179'500 | -161'500 | -161'500 | -161'500 | -161'500 | -161'500 | |
| 660 Ecole de musique sacrée, Berne | -89'453.60 | -103'800 | -99'550 | -99'600 | -99'700 | -99'800 | -99'800 | |
| 665 Bibliothèque de musique sacrée | -17'280.00 | -17'400 | -17'400 | -17'600 | -17'800 | -17'900 | -18'100 | |
| 670 Edition de liturgies | -2'015.90 | -7'700 | -2'800 | -2'800 | -2'800 | -2'800 | -2'800 | |
| 675 Association de liturgie et psautiers | -53'313.00 | -53'400 | -54'200 | -54'200 | -54'200 | -54'200 | -54'200 | |
| 680 Formation de base et complémentaires d'organistes | -33'221.40 | -36'000 | -36'000 | -36'100 | -36'400 | -36'800 | -37'100 | |
| 690 Contributions sociétés d'organistes | -4'000.00 | -4'000 | -4'000 | -4'000 | -4'000 | -4'000 | -4'000 | |
| 699 Contributions diverses | -87'735.38 | -92'200 | -83'000 | -83'000 | -83'000 | -83'000 | -83'000 | |

Dont des tâches nouvelles ou prolongées en planification

Total

136'000

244'000

262'500

234'000

262'500

600 Les charges ont été prises en compte pour toute la période du plan sous réserve de l'approbation par le Synode du nouveau règlement de l'Ecole préparatoire de théologie EPT.

699 La contribution limitée de CHF 10'000 pour le bureau-conseil de la Société pastorale cantonale échoit en 2017 et sera prolongée (selon proposition séparée au Synode "crédit groupé").

Remarques sur les tâches actuelles:

605 Lors des années paires a lieu une session du secteur Théologie. Le projet limité aux années 2017 et 2018 "Musique d'église" induit des charges moindres.

606 Dès 2020, les premiers diplômées et diplômés du cours intensif de théologie (ITHAKA) arrivent en première année de ministère. Ils sont astreints au perfectionnement (RLE 59.010). Il faut donc prévoir dès 2020 des charges plus élevées.

610 Augmentation du nombre d'étudiants dès 2018/19. Evolution dès 2020 pas encore prévisible. Les charges ont donc été reconduites sur la base de 2018. Selon la décision du Synode de 2013, les charges pour les stages en lien avec le cours intensif de théologie (ITHAKA) grèveront le crédit (compte d'investissement).

650-655 Charge nette constante grâce au prélèvement des charges effectives du fonds des bourses. Le cours spécial ITHAKA ministère pastoral sera comptabilisé dans le compte d'investissement.

PLAN FINANCIER 2018 - 2022

| | Comptes 2016 | Budget 2017 | Plan financier | | | | | |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
| 9 FINANCES, CONTRIBUTIONS, GWATT | | | | | | | | |
| Total | 23'063'492.67 | 23'983'650 | 23'584'900 | 23'801'400 | 23'796'300 | 23'622'600 | 23'662'400 | 23'662'400 |
| 900/905 Contributions paroissiales et Union synodale et subv. cantonale LEgN | 22'958'833.20 | 23'963'650 | 24'019'100 | 23'921'000 | 23'916'400 | 23'743'200 | 23'783'500 | 23'783'500 |
| 910 Intérêts et produits en participations | 152'512.63 | 103'000 | -19'200 | -19'600 | -20'100 | -20'600 | -21'100 | -21'100 |
| 930 Immeuble Pavillonweg 7 | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 931 Immeuble Pavillonweg 5 | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 932 Immeuble Ahornweg 2 | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 940 Subventions de construction aux paroisses | -24'146.00 | -50'000 | -100'000 | -100'000 | -100'000 | -100'000 | -100'000 | -100'000 |
| 985 Dépréciations non divisibles | -20'431.25 | -33'000 | -315'000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 986 Mouvements sur fonds indivisibles | -12'280.10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 987 Charges et produits neutres | 9'004.19 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Dont des tâches nouvelles ou prolongées en planification

900/905 -

Total

290'000

100'000

100'000

100'000

100'000

Remarques :

900 Les contributions des paroisses reposent chaque année sur les recettes fiscales des paroisses deux années auparavant. La contribution 2018 est inférieure à 2017 parce qu'en 2017 un remboursement partiel aux paroisses de CHF 242'000 est inclus.

910 Le solde des placements financiers baisse à cause de découverts de financements et du fait que des recettes d'intérêts d'obligations conclues à des conditions intéressantes arrivent à échéance ne peuvent actuellement pas être réinvesties dans des nouveaux placements de même valeur. Le solde issu de recettes et de charges de valeurs sera placé dans la réserve pour les fluctuations de valeurs.

930 - 932 Les trois fonctions des immeubles dans la fortune financière seront équilibrées par un placement dans le fonds de rénovation. L'excédent de recettes se monte à un total de CHF 130'000 par an.

940 Les subventions de construction aux paroisses soleuroises sont prises en compte à partir de 2018 avec une moyenne de CHF 100'000 par an. Cela équivaut au budget 2017. Les charges effectives 2017 ont toutefois été réduites de moitié par la dissolution de provisions de CHF 50'000.

985 En 2018, le patrimoine administratif existant sera déprécié. Les dépréciations pour les investissements dès 2019, conformément à la planification d'investissement, seront comptabilisées dans les fonctions correspondantes (autres explications dans le budget 2018).

PLAN FINANCIER 2018 - 2022

| Comptes 2016 | Budget 2017 |
|-----------------|----------------|
|-----------------|----------------|

| Plan financier | | | | |
|----------------|------|------|------|------|
| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |

Résumé du résultat global

| |
|---|
| A: Résultat c.fonctionnement (+ excédent de recettes, - excédent de charges) |
| B: dont tâches nouvelles ou prolongées |
| C: Marge de manoeuvre financière |
| |
| Evolution du capital propre |

| | |
|--------------|-----------|
| 536'167.35 | -435'190 |
| | |
| 9'864'500.00 | 9'429'310 |

| | | | | |
|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
| -511'050 | -232'200 | -464'300 | -1'123'400 | -1'367'100 |
| 806'420 | 811'620 | 1'165'500 | 1'733'000 | 1'766'000 |
| 295'370 | 579'420 | 701'200 | 609'600 | 398'900 |
| | | | | |
| 8'918'260 | 8'686'060 | 8'221'760 | 7'098'360 | 5'731'260 |

